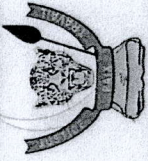


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 100/2023

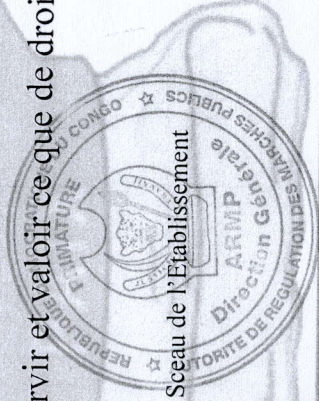
A LA SOCIETE IMMO SERKAS Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 008014/SUD-UBANGI/BCECO/DG/DPM/PGN/2023/MT, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains quinze millions six cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-neuf, dix centimes (USD 15 635 459,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cent neuf mille quatre cent quarante-huit, vingt un centimes (USD 109 448,21).

Fait à Kinshasa, le 16/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i